

RAPPORT N° 05/6-74
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement des dites voies.

Je vous demande donc de vous prononcer sur l'acquisition des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent
le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-74
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-74 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques, et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Député-Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

**Acquisition gratuite de terrains pour création,
élargissement ou redressement de voies publiques**

1/2

Référence Cadastrale	Situation	Propriétaire
HZ 1	Chemin Dufourg Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	SODIAC
AZ 137-186-187	Ruelle Sanseveria 97490 SAINTE-CLOTILDE	SIDR
CX 684-693-701	Chemin des Crotons Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. et Mme BLARD Olivier
EW 22	140 Route de Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. PONAMA Jean-François
EP 77	Cité des Capucines Camélias 97400 SAINT-DENIS	Mme DAMOUR Chantal
HO 153	77 Chemin des Pruniers 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. BARBIN Raoul
HW 229	5 Chemin Célimène Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. et Mme MASSARI Philippe et Patricia
HE 389-391	310 f Route du Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. PAYET Frédéric
ER 195	17 Rue des Ajoncs Camélias 97400 SAINT-DENIS	Mme PAYET Nadine Marie-Françoise
IL 327	3 Chemin de la Vigne 97400 SAINT-DENIS	M. SAMBASSOUREDY Roland
CX 838	Chemin des Crotons Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GRONDIN Gérald
CX 707	123 Chemin Dufourg Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. RITOU Jean- Philippe
HB 436	75 Boulevard de la Trinité 97400 SAINT- DENIS	M. CANITROT Claude
CX 681	Chemin Dufourg Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. LEBOT Philippe et Mlle YEN-PON Laurence
BH 238	49 Rue Lacroix SAINTE-CLOTILDE	SCCV PYTHAGORE
AY 283	5 Rue du Dancing 97400 SAINT-DENIS	M. et Mme DUBOIS
DW 168	44 Chemin des Brises 97417 La Montagne	Mme ABADIE Danièle
EL 204	Chemin Champacs 97417 La Montagne	M. RICKMOUNIE Cyrille
BP 662-665-670- 671-672-675-676	Route de la Rivière des Pluies ZAC Triangle 97400 SAINT-DENIS	M. VIRACAOUDIN Camille

**Acquisition gratuite de terrains pour création,
élargissement ou redressement de voies publiques**

2 / 2

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
HS 191	1 Rue de la Normandie 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI SAMANTHA III
IE 246	17 Chemin des Bougainvillées Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GRONDIN Fabrice Jean- Max
AV 406	Allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	M. DUCAUD Alain
IR 211-213	Chemin Plateau Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. RAMASSAMY Thierry
IC 5	68 Chemin Fontbrune Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GUICHARD Joseph Laurent
IM 52	57 Route Jules Reydellet 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. BOYER Joseph Célius
CV 363-367	120 Route du Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE - CLOTILDE	M. JEAN MARIE Eric
AW 53	44 Rue Tessan 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI COULEUR VANILLE
IH 353	Chemin des Bougainvillées Bretagne 97490 SAINTE- CLOTILDE	Mme LEE-FUN Monelle
AZ 137	Ruelle des Sansevieria 97490 SAINTE-CLOTILDE	SIDR
HN 384	62 Chemin Ylang-Ylang Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. DUMONT Pierre François Maurice
BP 425	Chemin des Maraîchers Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	SODIAC
DK 235	74 Allée des Saphirs Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	M. DELVAL Martial

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 15 septembre 2005
et annexé à la Délibération n° 05/6-74

**Pour le Député-Maire absent
Le 1er Adjoint**



Jean-Jacques MOREL